

SICAV BH PLACEMENT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV BH PLACEMENTS» pour la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **4 557 228**, un actif net de D : **4 302 177** et un bénéfice de la période de D : **34 496**.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH PLACEMENT » arrêtés au 31 Décembre 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Les emplois en valeurs mobilières enregistrent au 31 décembre 2017, 80,38% du total actif dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en actions « SICAV BHO » représentent à la clôture de la période 5,28% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 25 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :

PROAUDIT

Tarak ZAHAF

BILAN
au 31 Décembre 2017
(unité : TND)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	3 663 077	2 162 605
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 016 192	936 951
b- Obligations et valeurs assimilées		2 646 885	1 225 654
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		893 604	1 459 508
a- Disponibilités		893 604	1 459 508
AC 3 - Créances d'exploitation		548	548
a- Autres créances d'exploitation		548	548
TOTAL ACTIF		4 557 228	3 622 661
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 2	5 213	4 984
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 3	249 837	248 475
TOTAL PASSIF		255 051	253 459
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3 - 4	4 117 772	3 301 948
CP- 2 Sommes distribuables		184 405	67 254
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		94	71
b- Sommes distribuables de l'exercice	3 - 5	184 311	67 183
TOTAL ACTIF NET		4 302 177	3 369 202
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 557 228	3 622 661

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 Décembre 2017
(Unité en TND)

		Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	30 020	185 175	8 026	90 020
a- Dividendes		-	94 440	0	59 926
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		30 020	90 735	8 026	30 094
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	1 552	6 347	4 972	15 597
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		31 571	191 522	12 998	105 617
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	4 331	16 612	4 098	16 215
REVENU NET DES PLACEMENTS		27 241	174 909	8 900	89 402
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	6 009	26 278	5 760	21 742
RESULTAT D'EXPLOITATION		21 231	148 632	3 140	67 660
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		35 795	35 679	-450	-477
Sommes distribuables de la période		57 026	184 311	2 690	67 183
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-35 795	-35 679	450	477
* Variation des +/- values potentielles sur titres		8 254	19 857	72 022	-68 952
* +/- values réalisées sur cession des titres		5 010	-21 353	50 021	103 832
* Frais de négociation des titres		-	-	-930	-5 943
RESULTAT NET DE LA PERIODE		34 496	147 136	124 254	96 597

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 Décembre 2017
(Unité en TND)

	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>				
a- Résultat d'exploitation	21 231	148 632	3 140	67 660
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	8 254	19 857	72 022	-68 952
c- +/- values réalisées sur cession de titres	5 010	-21 353	50 021	103 832
d- Frais de négociation des titres	-	-	-930	-5 943
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	67 176	-	84 380
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>				
a- Souscriptions	850 006	868 230	-	10 282
* Capital	2 837 800	2 900 100	-	35 800
* Régularisation des sommes non distribuables	-2 023 722	-2 068 058	-	-25 529
* Régularisation des sommes distribuables	35 928	36 188	-	11
b- Rachats	2 829	15 214	22 536	63 315
* Capital	9 400	51 800	76 600	214 600
* Régularisation des sommes non distribuables	-6 686	-37 078	-54 515	-152 762
* Régularisation des sommes distribuables	115	492	451	1 476
VARIATION DE L'ACTIF NET	881 673	932 975	101 717	-40 816
AN 4 - Actif net				
a- En début de période	3 420 504	3 369 202	3 267 485	3 410 018
b- En fin de période	4 302 177	4 302 177	3 369 202	3 369 202
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	115 034	114 835	115 601	116 623
b- En fin de période	143 318	143 318	114 835	114 835
VALEUR LIQUIDATIVE	30,018	30,018	29,340	29,340
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,79%	4,31%	15,13%	2,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2017 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements, en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « *somme non distribuable* ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2017, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2017.

2-3 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiées en Décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société « SICAV BHP » figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-4 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2017	% actif	% actif net	Note / garantie
Actions :	215 709	1 016 628,130	788 962,040	17,31%	18,34%	
BNA	19 000	219 202,781	222 794,000	4,89%	5,18%	
HEXABYTE NS 2012	6 000	47 095,410	31 260,000	0,69%	0,73%	
MODERN LEASING	118 509	563 178,097	445 593,840	9,78%	10,36%	
NEW BODY LINE	2 200	15 276,161	10 914,200	0,24%	0,25%	
SOMOCER	70 000	171 875,681	78 400,000	1,72%	1,82%	
Obligations :	32 932	2 584 382,234	2 646 884,579	58,08%	61,52%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	233 219,616	235 893,946	5,18%	5,48%	
BH 2009	5 000	269 003,333	269 034,581	5,90%	6,25%	
CHO2009	1 000	25 000,000	25 136,069	0,55%	0,58%	BIAT
EMPRUNT NATIONAL 2014 5,95%(A)	1 432	7 159,285	7 365,654	0,16%	0,17%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	3 000	300 000,000	316 928,548	6,95%	7,37%	
UIB SUBORDONNE 2016	3 000	300 000,000	317 516,712	6,97%	7,38%	
BNA SUBORDONNE 2017-1	1 000	100 000,000	103 640,548	2,27%	2,41%	
TL 2017-1	3 000	300 000,000	310 667,836	6,82%	7,22%	BBB+
CIL 2017-1	2 000	200 000,000	206 263,233	4,53%	4,79%	BBB-
ATL SUB 2017	3 000	300 000,000	303 999,781	6,67%	7,07%	BB
HL 2017-3	3 000	300 000,000	300 325,479	6,59%	6,98%	BB
ATB SUB 2017	2 500	250 000,000	250 112,192	5,49%	5,81%	
Titres OPCVM :	2 208	224 853,888	227 225,280	4,99%	5,28%	
SICAV-BHO	2 208	224 853,888	227 225,280	4,99%	5,28%	
Droits :	24	7,044	4,890	0,00%	0,00%	
DA AMS	7	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
STPIL DA 1/32 180615	16	4,640	4,800	0,00%	0,00%	
TREDS1/3180515	1	0,010	0,020	0,00%	0,00%	
Total Général		3 825 871,296	3 663 076,789	80,38%	85,14%	

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **5 213** dinars au 31-12-2017 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.17	31.12.16
Rémunération du gestionnaire à payer	4 033	3 804
Rémunération du dépositaire à payer	1 180	1 180
Total	5 213	4 984

3-3 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à **249 837** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.17	31.12.16
Jetons de présence	4 412	4 408
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	331	286
Etat retenues à la source	52	26
Honoraires CAC à payer	19 247	18 808
Rémunération du Directeur Général	150	150
TCL à payer	866	17
Autres créditeurs	5 103	5 103
Total	249 837	248 475

3-4 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2017 au 31-12-2017 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016	
Montant	3 301 948
Nombre de titres	114 835
Nombre d'actionnaires	166
Souscriptions réalisées	
Montant	833 890
Nombre de titres émis	29 001
Rachats effectués	
Montant	-14 894
Nombre de titres rachetés	-518
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19 857
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	-21 353
Frais de négociation de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	-1 676
Capital au 31-12-2017	
Montant	4 117 772
Nombre de titres	143 318
Nombre d'actionnaires	161

3-5 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2017 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	67 660	-477	67 183
Exercice 2017	148 632	35 679	184 311

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Octobre 2017 au 31 Décembre 2017 la somme de **30 020** dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	Période du			
	01/10/2017 au 31/12/2017	01/01/2017 au 31/12//2017	01/10/2016 au 31/12/2016	01/01/2016 au 31/12//2016
Dividendes	-	94 440	-	59 926
Revenus des obligations & valeurs assimilées	30 020	90 735	8 026	30 094
Total	30 020	185 175	8 026	90 020

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Octobre 2017 au 31 Décembre 2017 la somme de **1 552** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du			
	01/10/2017 au 31/12/2017	01/01/2017 au 31/12//2017	01/10/2016 au 31/12/2016	01/01/2016 au 31/12//2016
Intérêts (*)	1 552	6 347	4 972	15 597
Total	1 552	6 347	4 972	15 597

(*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH.

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Octobre 2017 au 31 Décembre 2017 à **4 331** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2017 au 31/12/2017	01/01/2017 au 31/12//2017	01/10/2016 au 31/12/2016	01/01/2016 au 31/12//2016
Rémunération du gestionnaire	4 033	15 432	3 804	15 035
Rémunération du dépositaire	297	1 180	294	1 180
Total	4 331	16 612	4 098	16 215

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Octobre 2017 au 31 Décembre 2017 à **6 009** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2017 au 31/12/2017	01/01/2017 au 31/12/2017	01/10/2016 au 31/12/2016	01/01/2016 au 31/12/2016
Redevances CMF	896	3 429	845	3 341
Honoraires commissaires aux comptes	2 346	9 573	2 584	10 281
Jetons de présence	860	4 407	1 748	5 685
Rémunération du DG	524	2 118	529	2 118
TCL	105	1 627	53	284
Autres charges	-	50	-	34
Contribution conjoncturelle *	1 279	5 074	-	-
Total	6 009	26 278	5 760	21 742

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV « BH PLACEMENTS » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 5 074, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

5- Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net moyen soit : $4\,331 / 4\,302\,177 = 0,10\%$
- Autres charges / actif net moyen soit : $6\,009 / 4\,302\,177 = 0,14\%$

6-Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :
 - ❖ de conserver les titres et les fonds de la société.
 - ❖ d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1 000 DT (H.T) par an.